

## MUNICIPALITÉ HAMMAM CHATT

# INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE

Tunis 2020

Le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques : Aïn Sobh-Nadhour, El Marja, Fondouk Jedid-Seltène , Hammam Chatt, Menzel Abderrahman, Nabeul, Sidi Bourouis et Tabarka.

L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations municipaux que les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

L'appui du PLMI inclut une assistance technique et financière au développement de services municipaux sexo-spécifiques, y compris par le biais de projets pilotes, en collaboration avec les femmes et/ou organisations de femmes.



Municipalité Hammam Chatt

---

**INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE  
PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES  
MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES  
COMMUNES PARTENAIRES DU  
PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP  
MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE**

---

Tunis 2020



## ABREVIATIONS

**AMC** Affaires mondiales Canada

**CCL** Code des collectivités locales

**CILG-VNG International** Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante

**CNP-EGAL** Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

**CPSCL** Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales

**ESC** Équipements socio-collectifs

**FCM** Fédération canadienne des municipalités

**FNVT** Fédération nationale des villes tunisiennes

**HLM** Habitations à loyer modéré

**MFES** Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors

**PIC** Programmes d'investissements communaux

**PLMI** Programme « Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie »

# TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. Cadre général et objectifs de l'inventaire	9
1.1. Cadre général	9
1.2. Objectifs de l'inventaire	10
2. Méthodologie	11
2.1. Approche juridique : La notion de service public dans le CCL	12
2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux	13
2.2.1. Sur la notion de genre	13
2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal	14
2.2.3. Évaluation des services municipaux	14
2.3. Approche opérationnelle	15
3. Constats et recommandations	21
3.1. Services municipaux	17
3.1.1. Constats	17
3.1.2. Recommandations	19
3.2. Équipements socio-collectifs	21
3.2.1. Constats	21
3.2.2. Recommandations	22
3.3. Équipements socio-économiques	22
3.3.1. Constats	22
3.3.2. Recommandations	22
3.4. Jardins, espaces verts et places	22
3.4.1. Constats	22
3.4.2. Recommandations	23
Conclusion	24
Bibliographie	25
Tableau d'inventaire	26

# INTRODUCTION

La Constitution tunisienne adoptée en 2014 a consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration par les collectivités locales de leur territoire. Celles-ci, qu'elles soient communes, régions ou districts, sont appelées à jouer un rôle central et à gagner en importance en tant que producteur et gestionnaire de services et d'équipements publics ainsi qu'en tant que courroie de transmission et d'interprétation des besoins et aspirations des citoyen(ne)s.

Or, l'opérationnalisation progressive de la décentralisation s'accompagne, dans le cas de près de 200 communes, de l'intégration de nouveaux territoires – en application de la décision de communalisation intégrale du territoire national. Les nouveaux besoins créés par cette décision et ses applications appellent à questionner avec acuité la qualité et le nombre de services municipaux fournis par la commune, les espaces publics sous sa responsabilité, même partagée, la couverture actuelle des territoires en matière d'équipements socio-collectifs (ESC), les développements et ajustements à apporter aux modes de programmation des équipements, la mobilisation et l'optimisation des ressources financières et l'harmonisation des mécanismes de financement des collectivités locales à la lumière des directives de planification sectorielle qui orientent les ministères vers la programmation d'équipements publics dans le cadre du budget de l'État.

La planification communale est, quant à elle, coordonnée par la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) qui conduit le processus d'élaboration des Programmes d'investissements communaux (PIC) en prenant appui sur un diagnostic territorial et financier participatif et inclusif envers les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

Comme le souligne la Note d'orientation sur la programmation des équipements socio-collectifs, élaborée à Tunis par le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) et la CPSCL en appui au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE), en 2018, les programmes annuels d'investissement (PAI), base annuelle des PIC, ont faiblement intégré les ESC et vont se heurter dès 2020 à l'entrée en vigueur des réformes de la décentralisation et de l'urbanisme à travers l'application pleine des Codes des collectivités locales (CCL) et de l'urbanisme. Il va sans dire que cette période impliquera des mutations profondes dans la réalisation et la gestion des ESC, toutes phases incluses.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit l'obligation pour l'État de veiller à garantir la représentativité des femmes et la parité hommes/femmes dans les assemblées élues. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Seniors (MFFES), en application au décret n°2016-626, paru le 25 mai 2016, a mis en place un « Conseil des pairs » (dont les membres représentent différents ministères

et la société civile) en vue d'intégrer l'approche genre dans « la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité des droits et devoirs entre eux » (décret n°2016-626). Ce Conseil des pairs œuvre pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan national de l'approche genre.

Or, malgré ces nouveaux dispositifs, l'implication des femmes dans le travail des communes portant sur l'élaboration et/ou l'évaluation des services demeure très peu documentée.

Dans ce contexte, le recours à l'inventaire des services municipaux s'est imposé comme première phase d'état des lieux pouvant renseigner sur le degré d'implication des femmes dans la vie communale et la prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration et l'accès aux services fournis par les communes tunisiennes. Le présent document qui concerne la commune d'El Marja, s'insère dans le cadre d'un inventaire plus global incluant les huit communes partenaires du Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI).

# I. Cadre général et objectifs de l'inventaire

## 1.1. Cadre général

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CILG-VNG International ont convenu de mettre en œuvre le PLMI, avec l'appui des Affaires mondiales Canada (AMC).

Le PLMI s'est fixé comme priorité l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances nationales et ce à travers le Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales (CNP-EGAL). Les diverses interventions ont érigé comme élément fondamental, et pilier de l'action, cette priorité qui est intégrée au renforcement de capacités des intervenants clés afin de développer des outils genrés et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises duplicables et partageables.

D'une durée de 40 mois (2018-2022), le PLMI a pour objectif d'assurer aux citoyennes et femmes leaders (élues et porteuses de changement) plus d'influence dans la gestion des affaires communales en Tunisie. Pour ce faire, le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes du Nord en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques et ce au profit des conseils municipaux, des administrations communales ainsi que des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI appuie les communes suivantes :

- Aïn Sobh-Nadhour – Gouvernorat de Jendouba ;
- El Marja – Gouvernorat du Kef ;
- Fondouk Jedid-Seltène – Gouvernorat de Nabeul ;
- Hammam-Chatt – Gouvernorat de Ben Arous ;
- Menzel Abderrahman – Gouvernorat de Bizerte ;
- Nabeul – Gouvernorat de Nabeul ;
- Sidi Bourouis – Gouvernorat de Siliana ;
- Tabarka – Gouvernorat de Jendouba.

Des projets pilotes municipaux sensibles au genre/aux besoins des femmes, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme afin de :

- Mieux répondre aux besoins et attentes des citoyennes ;
- Améliorer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions locales ;
- Renforcer les partenariats entre la commune et les organisations communautaires et privées à l'échelle locale ;
- Capitaliser et diffuser les leçons et bonnes pratiques en matière de gouvernance locale participative et inclusive, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

## 1.2. Objectifs de l'inventaire

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent inventaire visant à :

- Définir la notion de service municipal ;
- Rendre compte du mandat général des communes en Tunisie en termes de la livraison de services (i.e. en référant à la loi) ;
- Inventorier les services municipaux fournis par la commune de Hammam Chatt partenaire du PLMI ;
- Analyser, dans une perspective genre, lesdits services municipaux fournis par la commune ciblée ;
- Collecter et élaborer des recommandations susceptibles de renforcer l'intégration du genre dans les services municipaux fournis par la commune de Hammam Chatt.

## 2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée est un modèle de processus. Le processus est ici défini comme un ensemble d'activités inter-reliées et menées dans le but d'identifier des recommandations opérationnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes dans la commune. Pour la récolte de données relative à notre question, nous avons procédé par une enquête qualitative qui s'est déroulée dans les locaux de la municipalité de Hammam Chatt.

La visite à la municipalité a eu lieu le 30 Septembre 2019 et a consisté en entretiens avec les six personnes suivantes, quatre fonctionnaires et deux élues :

- Amal Sliti, responsable du service contentieux, des réclamations et responsable de la communication avec le citoyen et les associations (site web, page Facebook).
- Nesrine El Ktari, chargée des relations avec le citoyen.
- Salwa Rajhi, adjointe du président de la municipalité, membre de la commission des travaux et de la commission de la femme et de la famille ; également membre des commissions de l'égalité des chances et des affaires sociales.
- Souad Khmiri, présidente de la commission des affaires sociales.
- Foued Mosbah, responsable de la section technique.
- Noomen Mokhtar, sous-directeur administratif et financier.

L'objectif des interviews était d'une part d'identifier les différentes dimensions de la vie communale, de l'existence et l'accessibilité des services offerts, et d'autre part comprendre les caractéristiques et les causes qui définissent le degré de participation des femmes à la vie communale et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'élaboration des services. Ensuite, un atelier de restitution s'est tenu le 23 décembre 2019 au siège de la municipalité et a enregistré la participation de représentant.e.s du conseil municipal, de l'administration communale et de la société civile. L'objet étant de discuter des constats et recommandations formulés suite à la première phase de l'enquête et de collecter les recommandations émis par les différent.e.s intervenant.e.s en vue de les intégrer. Le processus est alors défini à travers la combinaison de constats observables à un ensemble d'intentions spécifiques. Nous avons opté pour la recherche qualitative car elle a pour objectif de « comprendre un phénomène » selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative (Fortin, 1996, p.368). Ce sont les sujets étudiés qui possèdent des connaissances et des savoirs liés à leurs expériences. Leur point de vue est donc essentiel.

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire.sse et sont dirigés par le secrétaire général de la mairie. Ils relèvent en général des services de proximité offerts aux habitants de la commune pour pourvoir à leurs besoins de citoyen.ne.s.

Les services offerts varient d'une mairie à une autre selon l'ancienneté de la fondation le nombre d'habitant.e.s et la dotation financière. Ils sont notamment évoqués dans l'article 241 du CCL qui stipule que « le conseil municipal contribue à l'organisation des activités de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale de la municipalité à travers les services municipaux et les organisations et associations qui travaillent dans les secteurs susmentionnés. »

## 2.1. Approche juridique: La notion de service public dans le CCL

C'est l'étude du CCL, dans ses articles énumérés de 200 à 244, qui nous permet de définir les champs, territoires, espaces publics, équipements socio-économiques et services relevant de l'action municipale et destinés aux habitant.e.s et usager.e.s.

Ainsi, sont considérés comme biens affectés à l'utilisation directe par le public, de manière non exhaustive :

- les avenues et les rues ;
- les places publiques ;
- les jardins publics ;
- les routes publiques ainsi que leurs dépendances, sauf les routes classées nationales et les autoroutes ;
- tous les biens que la loi désigne comme tels.

L'article 60 considère pour sa part comme relevant du domaine public local et « comme des biens affectés à l'utilisation directe par le public, les places publiques et les jardins publics ».

Notre approche genrée dans l'évaluation de l'accès aux services et de la jouissance des dits services s'appuiera donc sur l'article 75 relatif à la gestion des services publics locaux et stipulant qu'elle obéit aux principes suivants :

- l'égalité entre les usagers et co-contractants du service public ;
- la continuité des prestations ;
- l'adaptabilité ;
- le développement durable ;
- la transparence ;

- la redevabilité ;
- la neutralité ;
- l'intégrité ;
- l'efficacité et la protection des derniers publics ;
- la gouvernance ouverte (Open Gov).

En dehors de la prestation de services [municipaux] et d'équipements de proximité, considérés en vertu de l'Article 235 comme relevant des « attributions propres de la commune », nous porterons une attention particulière aux commissions permanentes couvrant obligatoirement les domaines suivants en vertu de l'Article 210 :

- les affaires de la femme et de la famille ;
- l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes.

Nous veillerons de même à intégrer le droit d'accès à l'information en vertu de l'article 76 sur supports matériels et dématérialisés de natures différentes en application de la Loi organique 2016-22, du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.

Les attributions propres de la commune consistant notamment en la prestation de services et d'équipements de proximité, les services publics locaux, que créent et gèrent la municipalité. Celle-ci partage de même certaines attributions, énumérées dans l'article 243, l'autorité centrale.

En matière d'établissements sanitaires et éducatifs, le transfert d'attributions sera mentionné sans pour autant entrer dans la programmation sensible au genre, mais uniquement en termes d'accessibilité et de besoins exprimés.

## **2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux**

### **2.2.1. Sur la notion de genre**

La notion de genre ne signifie pas uniquement que les femmes soient façonnées en tant que telles par le biais de processus socioculturels ; elle comprend également que les hommes le sont aussi. Cette notion ne nie pas non plus l'existence d'une prédisposition biologique contribuant à l'adoption de comportements et à l'établissement des traits de caractère, mais elle expose que la manière dont les personnes sont modelés par la culture, sur la base de cette prédisposition biologique, joue un rôle déterminant dans ce que, dans une société donnée et dans un temps donné, les hommes et les femmes sont, peuvent se permettre d'être, de faire et de réaliser, tout comme cela influe sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

Pour Butler, le genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes, et c'est de cette répétition quotidienne qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre social hétéro-normatif et hétéro-sexiste.

Proclamer et édicter légalement l'égalité entre femmes et hommes ne débouche pas sur une concrétisation de cette égalité. Même la régulation légale et pratique de l'égalité des chances n'implique pas que l'égalité va se réaliser. Il y a toujours un gouffre entre l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Une égalité des femmes et des hommes dans la pratique devrait s'accompagner d'une égalité, et d'une équité, en termes de visibilité et de participation des deux sexes dans la sphère privée et dans la sphère publique. L'égalité des genres ne signifie pas que « les femmes doivent devenir des hommes » mais bien que les femmes doivent jouir des mêmes opportunités et possibilités que les hommes, et que cette fin n'implique pas qu'elles doivent toujours se comporter en fonction de la norme masculine.

Enfin, les femmes – en tant qu'usagères du service municipal – ne constituent pas un groupe homogène ; la notion de genre prend ici en compte le principe d'inter-sectionnalité qui reconnaît que la discrimination des femmes tient à plusieurs facteurs : le sexe, l'âge, le statut marital, la situation économique, et géographique, etc.

### **2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal**

L'usager.e est défini comme celui/celle « qui a un droit réel d'usage » ou une « personne qui utilise un service public, le domaine public » (Bordone, 2003). L'intérêt pour les femmes en tant qu'usager.e.s se justifie par l'effet des rapports sociaux de sexe sur les possibilités d'accès aux services et partant sur l'égalité entre les citoyen.ne.s en termes d'exercice de leurs droits.

Il n'existe quasiment pas de travaux tunisiens qui s'appuient sur des observations in situ des interactions entre usager.e.s des services publics et les agents qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette approche est pourtant devenue prédominante avec le concept « relation de service » forgé par E. Goffman (1968) qui la définit comme une relation à trois pôles : « les relations de service sont des relations qui se nouent entre des individus, à l'occasion d'une prestation de service, délivrée par les uns (A) à l'intention des autres (B) à propos d'un problème ou d'une réalité (C) sur laquelle on demande à (A) d'intervenir ».

L'intérêt de cette approche, privilégiant les observations ethnographiques, réside dans ce qu'elle permet de dépasser le simple constat d'inégalités d'accès attestées par des données statistiques pour permettre de saisir les contraintes institutionnelles pesant sur le travail des agents en contact avec le public et de mettre au jour les rapports de domination qui s'installent lorsqu'on a affaire à des citoyen.ne.s/usager.e.s jugé.e.s difficiles.

### **2.2.3. Évaluation des services municipaux**

La participation des usager.e.s dans l'évaluation des services publics à travers les enquêtes de satisfaction s'impose pour mieux cibler ces politiques. Or, comme le souligne Siblot (2005), c'est le/la citoyen.ne

standard qui est pris.e en compte comme étalon dans les enquêtes sur la satisfaction des usager.e.s de l'administration. Les populations défavorisées sont exclues du fait de certaines spécificités, à savoir leur relation de prise en charge avec les institutions et leur mode de vie marginal qui les rend inaccessibles par des procédés d'enquête standard (Siblot, 2005).

Si l'on considère l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux services municipaux et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes comme l'un des piliers des politiques publiques menées et promues par l'Etat, l'on accepte par là même le recours aux méthodes et outils d'évaluation des politiques, nommée aussi recherche évaluative se caractérisant par « le recours aux méthodes de recherche des sciences sociales pour apprécier les effets des politiques vues comme des processus d'action spécifiques » (Suchman, 1967).

Il s'agit ici d'évaluer :

- les moyens ; en s'assurant que les moyens prévus ont été mis en place dans l'espace et dans le temps (intégration préalable des besoins) ;
- la réalisation : apprécier quels ont été les résultats immédiats de l'activité productrice de l'administration (évaluation du service tel qu'il est offert).

Pour les communes de fondation ancienne, l'évaluation sera de type « ex-post » et consistera en un bilan des services, aménagements et équipements déjà existants et fonctionnels. Il s'agit d'évaluer la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes dans les services, aménagements et équipements, dans une optique de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population.

Il s'agit de produire une information révélatrice de la réalité des femmes, de leur fréquentation des espaces, lieux aménagés et équipements, de l'accessibilité, de la mobilité, de la sécurité de leur personne et de la préservation de leur intégrité physique et morale.

## 2.3. Approche opérationnelle

Le CCL est susceptible d'interprétations diverses au cas par cas. La situation des communes tunisiennes et les grandes différences d'échelle, de nombre d'habitant.e.s et de revenus existant entre-elles ont rendu inéluctable la production d'une grande variété dans les organigrammes des services municipaux offerts aux citoyen.ne.s.

Au niveau des applications et de la traduction des dispositions réglementaires, nous nous intéresserons aux catégories suivantes :

A. Services municipaux proprement dit comprenant d'une manière générale les structures administratives municipales suivantes (liste non exhaustive) accessibles au public :

### **Secrétariat général de la Mairie**

- Service des affaires sociales et culturelles

- Bureau d'ordre
- Section de la réglementation
- Police municipale (rattachée à la Direction générale de la Sécurité publique)
- Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s

#### **Direction des affaires administratives générales**

#### **Direction financière et des personnels**

- Service des impôts et des taxes (recette municipale)

#### **Direction des travaux**

- Service d'entretien et de gestion des biens municipaux

#### **Direction de l'aménagement urbain**

- Service de l'aménagement et des études urbaines

**Direction/service de l'État civil, des Élections** (bureau mis à disposition de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et géré par les employé.e.s de cette instance), **des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières.**

- Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.
- Accès à l'information (affichage)

B. Les équipements socio-collectifs qui comprennent les équipements sportifs, culturels et de jeunesse.

C. Les équipements socio-économiques qui comprennent les marchés municipaux couverts et les aires aménagées à cet effet.

D. Les jardins et places publics.

# 3. Constats et recommandations

## 3.1. Services municipaux

### 3.1.1. Constats

Hamмам Chatt est d'abord le chef-lieu d'une délégation avant de devenir en 2014 une municipalité réunissant la ville elle-même mais aussi Borj Cédria et Bir El Bey pour un total de 31 810 habitants en 2014.

Le service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général se résume à un agent placé au niveau du hall d'entrée. Il oriente les citoyennes et les citoyens vers le service de coordination entre les citoyen.ne.s et les services situés à l'étage, à proximité du bureau du maire et du secrétaire général. Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau et sont accessibles sur demande.

Le bureau d'ordre gère les courriers entrants et sortants et leur inscription manuelle sur deux registres tout en disposant d'un logiciel spécifique pour le traitement des données. Une répartition des demandes selon le sexe pourrait être introduite dans le logiciel utilisé par les deux bureaux. Le paramétrage du système afin d'y ajouter de nouvelles rubriques a été déjà réalisé. Toutefois, cette opération est estimée par certain.e.s enquêté.e.s comme inutile car « il n'y a pas lieu de faire un recensement des réclamations selon les sexes car ça n'a pas de sens de les différencier. Une réclamation doit être traitée en temps et en heure » selon une élue.

La commune dispose d'un bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s instauré suite à la mise en place du conseil municipal et géré par une employée communale qui reçoit les citoyen.ne.s essentiellement pour les réclamations concernant l'eau, l'électricité (région de Borj Cédria), les constructions anarchiques, les dépassements en matière de construction ainsi que des demandes d'emploi. Il est intéressant de noter que des citoyen.ne.s s'adressent au service en souhaitant parler à des élu.e.s plutôt qu'à des cadres de l'administration. Ceci se fait grâce à un calendrier organisant la présence d'un membre du conseil présent pour répondre aux demandes des citoyens et citoyennes qui veulent exposer leur situation à des élu.e.s plutôt qu'à des fonctionnaires. Comptant de nombreux Tunisien.ne.s résidant à l'étranger, la commune reçoit des réclamations concernant des regards d'évacuation, des pannes d'électricité et des problèmes de voisinage. Les toilettes sont accessibles sur demande. Le service est plus fréquenté par les hommes que par les femmes. Les hommes semblent prendre la parole plus facilement que les femmes lors des réunions avec les responsables. Pour la responsable du service, les demandes des hommes et des femmes sont identiques ; les réclamations, par contre, sont généralement faites par des femmes. La raison en est, selon la responsable, qu'elles « ne

travaillent pas ». Par ailleurs, le règlement intérieur de la municipalité stipule la tenue d'une réunion tous les vendredis après-midi entre le président de la municipalité et les citoyens, citoyennes de la commune.

Le service de l'état-civil est bien équipé, munie de sièges, de rampes d'accès pour les personnes en situation de handicap et présente de bonnes conditions de travail. Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau et la logique de « traitement égalitaire » prive des personnes malades et âgées ainsi que les femmes enceintes de la préséance.

Le service de l'aménagement et des études urbaines dépend de la direction technique et est composé d'un directeur technique, d'un ingénieur civil et d'un assistant de direction. Il a pour attributions le suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement, de la réglementation urbaine et la distribution des licences d'eau, d'électricité. « Ce sont des services offerts pour les hommes et pour les femmes, pour tous les citoyens » affirme le personnel administratif. La majorité de citoyen.ne.s (essentiellement des hommes) font des réclamations concernant l'éclairage ; viennent ensuite les constructions anarchiques (abusives), les ordures et les chiens errants. Le plan d'aménagement est adressé à tous les citoyen.ne.s, sans exception aucune, explique le responsable, et la tenue des sessions participatives a lieu avec envoi de convocations aux hommes comme aux femmes de la commune, mais la présence effective des femmes à ces réunions ne peut être garantie. La municipalité a envisagé l'adoption de noms de femmes pour les rues de Borj Cédria ; c'est une proposition du service des affaires administratives en coordination avec les commissions « Femme et famille » et « Egalité des chances ».

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes est absente des pratiques des services municipaux. Ceux-ci sont techniquement capables de renseigner les demandes selon le sexe car une variable pourrait être introduite dans le logiciel utilisé par les deux bureaux. Le paramétrage du logiciel, afin d'y ajouter de nouvelles rubriques, a été réalisé par le passé. Toutefois, les agents n'y trouvent aucune utilité car ils considèrent que les services municipaux s'adressent à tous, sans discrimination de sexe, ce qui traduit un état d'esprit égalitariste, mais non sensible aux réalités de l'accessibilité des citoyennes aux dits services.

Les demandes féminines que traite le service d'entretien et de gestion des biens municipaux sont relatives à la salle des fêtes (réservation, paiement, réclamations). Selon la responsable du contentieux, la commune ne possède pas de biens immobiliers autres que le bâtiment abritant l'hôtel de ville et une salle de fête. Seul ce dernier bien permet à celle-ci d'engranger quelques entrées d'argent. La recette municipale est dirigée par une chef de service qui veille au règlement des redevances municipales. Les femmes apparaissent plus alertes que les hommes pour le paiement des redevances.

La commune dispose d'un service des affaires sociales, culturelles et de la jeunesse mis en place suite au nouvel organigramme adopté en février 2019 et approuvé par le ministère des affaires locales. Les activités de ce service n'ont pas été décrites lors des échanges en raison de sa récente création. La présidente de la commission des affaires sociales, qui travaillait dans la délégation régionale avant d'être élue, estime que les aides données étaient plus conséquentes et plus fréquentes dans le passé et que la municipalité ne peut accorder d'aides financières aux citoyen.ne.s ou distribuer des aliments pendant le mois de ramadan. La loi, explique-t-elle, interdit à la commune de collecter des aides alimentaires ou de démarcher des entreprises

pour une collecte de fonds ; ce rôle est dévolu aux associations. Le service est dédié aux citoyennes et citoyens et à l'écoute de leurs préoccupations, plaintes et réclamations. Les demandes émanant de femmes portent sur l'octroi d'aides pour obtenir un habitat social, des fournitures scolaires pour la rentrée et des aides financières. Le type de soutien à apporter aux femmes de tous âges ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion spécifique. La commission projette d'organiser des caravanes de soins pour les personnes âgées et les personnes démunies. L'aspect culturel apparaît laissé pour compte et aucune programmation communale n'a émergé en la matière.

Une certaine confusion apparaît de même dans la distinction entre la féminisation des équipes municipales, des commissions et l'intégration des besoins des femmes dans les services publics municipaux et dans le fonctionnement et la programmation des équipements socio-collectifs (le fait que des femmes soient membres en quelque degré que ce soit des commissions municipales ou occupent des fonctions dans l'administration municipale n'implique pas la prise en compte des besoins spécifiques des femmes).

Les besoins élémentaires des femmes s'expriment de manière récurrente en termes de logements sociaux, d'aides en nature lors de la rentrée scolaire, d'éclairage public et de l'état des routes. Or, seuls les derniers points sont à la portée des équipes municipales à ce stade.

La plupart des réunions d'information ou de programmation de la municipalité sont organisées les weekends afin de favoriser la présence des citoyens des deux sexes. Cette mesure semble insuffisante pour promouvoir la participation des femmes ; celles-ci devant se consacrer pleinement à leur famille et surtout aux enfants en fin de semaine.

Le fait que la majorité des commissions soient présidées par des femmes semble ne rien apporter en termes d'intégration des besoins des femmes dans les services municipaux. Celles-ci continuent à porter l'approche indifférenciée justifiée par l'égalité absolue d'accès des citoyens aux services municipaux.

L'accès à l'information (affichage) est assuré par l'employée gérant le service contentieux. Les publications se font sur le site internet, sur les journaux locaux, à travers les banderoles et l'affichage sur les tableaux situés au hall d'entrée. La responsable de ce service se charge de répondre aux réclamations faites sur la page Facebook de la commune et parfois le maire y répond personnellement quand il s'agit d'un projet ou d'un nouvel investissement. La commune a une convention avec le programme « On shore » (assiste les municipalités à formuler des réponses aux demandes d'accès à l'information via des formations pratiques et des études de cas spécifiques aux informations des municipalités. Elle identifie quelles sont les données publiables au format Open Data : <http://onshor.org/>)

La plupart des réunions d'information ou de programmation sont organisées les weekends, soit samedi soit dimanche. L'absentéisme des femmes est dû, selon la responsable, au fait de privilégier les activités familiales à celles municipales.

### **3.1.2. Recommandations**

L'institutionnalisation de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes doit être entamée en les intégrant en amont dans les mises en œuvre des missions de service municipal de la municipalité et

en sensibilisant les cadres des deux sexes aux besoins spécifiques des femmes. Elle doit s'appuyer sur la collecte automatisée des données ventilées par sexe dans les services municipaux, par l'enrichissement des logiciels existants notamment. Cette opération peut se faire en parallèle avec la tenue d'une base de données actualisée sur les citoyennes, dont celles ayant sollicité les services municipaux, afin de favoriser une communication ciblée et faciliter l'accès à l'information.

Au niveau des services municipaux recevant du public, il est recommandé de procéder à la priorisation accordée aux femmes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes en situation d'handicap dans les files d'attente.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes devrait se faire en amont et en aval des projets municipaux. Ceci implique l'activation du rôle des commissions municipales (égalité des chances, femmes et famille, affaires culturelles etc.) dans la sensibilisation aux besoins spécifiques des femmes et la coordination de l'action des commissions pour une plus grande cohérence et une meilleure efficacité ainsi que la sensibilisation et formations des employé.e.s municipaux.ales, cadres et agents, à l'importance de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.

En matière de participation des femmes à la vie communale, la création de canaux de communication avec les femmes de la commune permettrait de favoriser la participation des femmes ouvrières et des femmes sans emploi dans la vie locale à travers la prise en compte de leurs avis sur les problèmes de la commune et pourrait s'appuyer sur une campagne de sensibilisation des citoyen.ne.s afin de promouvoir l'importance de leur participation au processus de prise de décision et à la participation active dans tous les domaines de la vie communale, à travers notamment le fonctionnement des commissions municipales, des associations et des organisations gouvernementales et civiles du territoire, ainsi que leur assistance aux réunions participatives à travers la prise de contact directe, l'affichage urbain, la distribution de dépliants, le recours aux médias sociaux et au monde associatif. D'autres initiatives sont à promouvoir telles que que la diffusion en direct de toutes les réunions du conseil municipal avec la possibilité d'intervention en direct (initiative en faveur des femmes ne pouvant pas se déplacer pour assister aux réunions).

Le choix des dates de tenue des conseils municipaux devrait tenir compte des obligations familiales des femmes de la commune afin de s'assurer de leur participation ; la tenue des conseils devrait être associée à un service de garde et à un travail de sensibilisation de l'homme et à son importance au sein de la famille comme promoteur de la participation de sa femme à la vie familiale.

La commune compte une section de la réglementation associant police municipale, police environnementale et « garde municipale » (terme sur lequel nous n'avons trouvé que peu de données et qui nous semble être un abus de langage). Ses bureaux sont au rez-de-chaussée, en contact direct avec le maire et le secrétaire général. La brigade de la police municipale (composante du service municipal de la réglementation) s'occupe des constats, des irrégularités et met en application les décisions municipales, mais n'étant pas sous l'autorité de la municipalité, elle enregistre une lenteur au niveau des interventions et du traitement des dossiers.

L'existence de l'unité de la police de l'environnement a réduit la masse de travail qui était à la charge de ce

service car toute atteinte à l'environnement relève désormais de son ressort.

La mise en exécution d'actes de démolition requiert aussi une mobilisation de ressources importantes en matière d'équipements existants ou à louer ce qui encourage l'adoption de solutions alternatives sans compter les considérations sociales qui sont prises en compte dans l'application des décisions municipales. La présence de la police municipale n'a de ce fait pas ralenti la cadence des irrégularités en matière d'habitat. Les citoyen.ne.s ne vivant pas au centre profitent des périodes de vacances, des jours de fête, des fins de semaine pour construire en toute illégalité, s'approprier des terres agricoles, des terres du domaine de l'État ou déraciner les arbres dans une zone forestière. L'État a mis en place un plan d'urbanisation (il s'agit plus de rénovation urbaine) des quartiers populaires et offre des solutions pour régulariser les situations illégales ce qui n'a fait que renforcer les pratiques illégales.

## 3.2. Équipements socio-collectifs

### 3.2.1. Constats

La commune compte un stade municipal bien entretenu, en gazon artificiel et disposant de toilettes publiques, utilisé par les clubs locaux masculin de football et les clubs académiques pour les enfants. La pratique en est exclusivement masculine à ce stade.

Néanmoins, l'unique salle de sport de la ville, bien entretenue et équipée de vestiaires et de toilettes, est quant à elle fréquentée principalement par les femmes, car il existe trois clubs de volleyball féminin et aussi par les clubs locaux masculins de football et les clubs pour enfants. Une proposition de changement de nom en complexe sportif a été discutée car la salle de sport est proche du stade. Elle ne traduit pas de changement majeur dans l'équipement.

Une usine située dans le territoire de la commune a établi une convention renouvelable chaque année avec la municipalité pour que ses employées puissent s'y entraîner régulièrement.

La commune compte aussi une auberge de jeunesse, une bibliothèque municipale et une maison de la culture. Elle n'intervient aucunement dans la programmation et se contente de contribuer à l'entretien des lieux ou de leur mise à disposition.

Un projet de club d'enfants, dont l'impact sur la vie des femmes de la commune pourrait être très positif, a été à l'étude en 2000 mais abandonné car la mairie n'avait pas de terrain à mettre à disposition pour la construction.

Un service municipal d'urgence, dispensaire municipal, est en cours d'aménagement. Il devait être opérationnel fin 2019 et se fait toujours attendre. L'ambulance est bien équipée et le matériel devrait être acquis par la municipalité une fois le local prêt. Le terrain qui accueillera ce service municipal d'urgences est la propriété du comité régional. Il est à noter que nombre de projets n'ont pu aboutir en raison d'un manque de propriétés foncières (terrains à bâtir).

### 3.2.2. Recommandations

La mise en place d'activités culturelles, sportives et formatives destinées aux femmes et prenant en compte leur disponibilité réelle est recommandée. Un appui aux équipements publics, aux espaces culturels et de loisirs dans tout le territoire communal (jardins, parcs, terrains de sports - spécialement dans les quartiers populaires) est nécessaire. De même, la remise en état et création ex-novo des garderies et jardins d'enfants municipaux selon une répartition territoriale pertinente au regard des besoins identifiés, afin de faciliter la vie des femmes et des familles, est nécessaire.

## 3.3. Équipements socio-économiques

### 3.3.1. Constats

L'ancien marché municipal couvert est en cours de rénovation et de réaménagement et devrait être prêt l'année dans l'année courante. Il est localisé à Borj Cédria et équipé de toilettes publiques.

La commune dispose de même d'un marché hebdomadaire à ciel ouvert, situé lui aussi à Borj Cédria. Souffrant d'un déficit d'aménagements, il n'est pas attractif, non rentable et gêne la circulation automobile et piétonne en raison des étalages anarchiques. Un autre point est à signaler, l'importance des déchets produits par le marché. L'opération d'aménagement est tributaire du transfert de la propriété du terrain qui n'appartient pas à la municipalité et est l'objet d'un litige avec le propriétaire. Si le transfert du titre de propriété est assuré, la commune serait capable d'assurer son réaménagement en 2020 afin qu'il soit abrité et dûment équipé.

D'après le témoignage d'un fonctionnaire, les femmes fréquentent en nombre important le marché en plein air, mais nous n'avons pas pu disposer d'informations sur les femmes possédant ou gérants des étalages et celles y travaillant.

### 3.3.2. Recommandations

La commune peut s'engager dans la mise à disposition d'espaces pour la production artisanale féminine et la planification de participation à des expositions de produits locaux. Les cas d'abandon scolaire des jeunes filles de moins de seize ans à Bordj Cédria devraient être comptabilisés et des actions concrètes prises pour leur intégration dans un circuit économique local.

## 3.4. Jardins, espaces verts et places

### 3.4.1. Constats

La commune dispose de huit jardins publics : Place des étudiants, El Zaytouna, les martyres, El Moutawassitya, 5 janvier, la mosquée Errahma, L'indépendance, L'esplanade (sur la GP1). Ces jardins sont équipés de bancs publics et de poubelles. Trois des jardins sont cloisonnés, certains avec des bahuts, d'autres par des bacs à fleurs. Notons aussi les

jardins de quartier, situés au milieu de logements, qui sont bien entretenus et fréquentés par des familles, des femmes et des enfants.

Le principal jardin est situé à l'entrée de l'hôtel de ville. Il est équipé de bancs et d'une fontaine, située au milieu. Ce jardin (de l'hôtel de ville) est fréquenté par les hommes et les femmes ; les enfants y jouent après l'école et les femmes s'y rendent l'été sans problème, mais le soir, la fréquentation pose problème car il n'y pas de présence policière.

Les couvercles de poubelles et les fixations au sol sont visibles mais les contenants ont été arrachés. Le vandalisme est un phénomène récurrent et l'état de ces jardins fortement détériorés implique un réaménagement permanent dont le coût est important pour la municipalité. En effet, l'entretien de l'ensemble des jardins nécessite environ 150 000 DT par an et est soumis à l'approbation du conseil municipal qui ne le juge pas comme étant une priorité. Le poids du vandalisme est tel qu'il prive la municipalité de la création de nouveaux espaces car les sommes engagées dans la réparation des dégâts occasionnés (balançoires, poubelles, toboggan, éclairage public etc.) ne sont pas investies dans de nouveaux espaces). À titre d'exemple, un terrain de quartier a été créé dans le but de tracer un chemin plus court de 1,5 km reliant l'école à un quartier résidentiel afin d'éviter un détour par des zones mal éclairées. Il a malheureusement été détérioré.

La commune privilégie l'entretien des routes qui fait l'objet de requêtes fréquentes des citoyens et citoyennes restreint l'accessibilité des jardins publics aux horaires d'ouverture de la municipalité. Cette décision a été prise suite à la détérioration des équipements par les visiteurs. Un problème récurrent est celui de l'équipement des jardins municipaux par des WC qui nécessite outre l'investissement un budget important pour l'entretien.

### **3.4.2. Recommandations**

La commune gagnerait à procéder à l'aménagement systématique de sanitaires dans les lieux publics et les jardins et à procéder à leur sécurisation en les pourvoyant en éclairage suffisant et en grilles. Il serait par ailleurs judicieux de procéder à la création et à l'aménagement d'espaces de loisirs féminins et d'espaces d'exposition et de vente de leur production artisanale dans ces lieux qui ont vocation à être fréquentés en journée. Il serait bon de donner sous forme de concession à un investisseur privé le droit d'établir et de gérer une buvette/caféteria.

## CONCLUSION :

A Hammam Chatt, comme dans toutes les communes tunisiennes, des indicateurs portant sur le genre peuvent être produits à travers des opérations statistiques régulièrement reprises par le corps administratif et par les commissions du conseil. Ainsi, l'alimentation des données pourrait réaliser des avancées considérables en matière d'analyse de l'égalité de genre. Sa réussite reste tributaire de la constitution d'une plateforme combinant la collecte de données de différentes instances, de l'Institut National de la Statistique aux structures spécifiques comme le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme, le MFFES, etc. et de l'adoption d'une approche qui consisterait en la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire de réaliser une enquête auprès des usagers et des usagères des services afin d'identifier les besoins spécifiques aux femmes, les difficultés d'accès et de jouissance des services.

# BIBLIOGRAPHIE

- **BORDONE J.**, « Le droit des usagers des services publics », *Journal du droit des jeunes*, 2003/3 (N° 223), p. 26-29. DOI : 10.3917/jdj.223.0026.

URL: <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-3-page-26.htm>

- **BUTLER J.**, *Trouble dans le genre, Le féminisme et la subversion de l'identité*. Traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Collection : La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°237, novembre 2006. pp 294.

- **FORTIN M.-F.**, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal: Décarie Éditeur, 1996. pp380.

- **GOFFMAN E.**, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduit de l'anglais par Liliane Lainé. Collection Le sens commun, 1968. p452.

- **SIBLOTY.**, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 2005/2 (no 58), p. 85-103. DOI : 10.3917/soco.058.0085.

URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-2-page-85.htm>

- **WARN P.**, Les relations de service comme régulations. In: *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. Sur la scolarisation. pp. 69-95.

- **Décret gouvernemental n° 2016-626 :**

[http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045\\_\\_20160450062632](http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045__20160450062632)

# TABLEAU D'INVENTAIRE

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Services municipaux	Bureau d'ordre	Oui 2 bureaux indépendants situés au rez-de-chaussée.  Un bureau gérant les courriers entrants, l'autre est responsable des courriers sortants.  Le service comprend la gestion des courriers entrants et sortants et leur inscription manuelle sur deux registres.	Service organisé et fonctionnant bien.  Les responsables des deux services s'appuient sur un logiciel spécifique pour le traitement des données.  L'enregistrement manuel est aussi pratiqué par les responsables.  Le bureau qui réceptionne les demandes est sous la supervision directe du maire.  Les réclamations sont traitées en priorité.	Des toilettes non différenciées se trouvent au rez-de-chaussée et sont accessibles sur demande (remise des clefs).  Une répartition des demandes selon le sexe pourrait être introduite dans le logiciel utilisé par les deux bureaux. Le paramétrage du système afin d'y ajouter de nouvelles rubriques a été déjà réalisé.  Toutefois, cette opération est estimée par certain.e.s enquêté.e.s comme inutile car « il n'y a pas lieu de faire un recensement des réclamations selon les sexes car ça n'a pas de sens de les différencier. Une réclamation doit être traitée en temps et en heure » selon une élue, membre de la commission femme et égalité des chances.		Hôtel de ville situé au centre-ville. Clôturé et accessible par deux grands portails en fer forgé qui donnent accès au grand jardin situé à l'entrée.  C'est un lieu de passage fréquent pratiqué aussi comme raccourci entre deux rues parallèles. Le bâtiment de deux étages est central avec deux annexes sur les côtés, une dédiée à l'état civil et l'autre abritant la salle de fête.  Le local a été acquis par la municipalité au cours de l'année 2000.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations générées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires sociales	Oui Un service des affaires sociales, culturelles et de la jeunesse.	<p>Le service a été mis en place suite au nouvel organigramme adopté en février 2019 et approuvé par le ministère des affaires locales.</p> <p>Les activités de ce service n'ont pas été décrites lors des échanges en raison de sa récente création.</p> <p>La présidente de la commission des affaires sociales, qui travaillait dans la délégation régionale avant d'être élue, estime que les aides données étaient plus conséquentes et plus fréquentes dans le passé.</p> <p>La municipalité ne peut accorder d'aides financières aux citoyens ou distribuer des aliments;</p> <p>Pendant le mois de ramadan. La loi, explique-t-elle, interdit de collecter des aides alimentaires ou de démarcher des entreprises pour une collecte de fonds. Ce rôle est dévolu aux associations.</p>	<p>Le service est dédié aux citoyennes et citoyens et à l'écoute de leurs préoccupations, plaintes et réclamations.</p> <p>Les femmes, d'après la présidente de la commission, demandent des aides pour obtenir un habitat social, des fournitures scolaires pour la rentrée et des aides financières.</p> <p>La municipalité ne peut soutenir que ses propres ouvriers. Le type de soutien à apporter aux ouvrières n'a pas été évoqué. Celles-ci ont pourtant forcément des besoins différents.</p> <p>La commission projette d'organiser des caravanes de soins pour les personnes âgées et les personnes démunies.</p> <p>Le type de soutien à apporter aux femmes de tous âges ne semble pas avoir fait l'objet d'une réflexion spécifique.</p>	<p>La responsable de la communication affirme que la communication autour de l'existence du service n'a pas été effective.</p> <p>L'approche sociale est partagée par l'ensemble des services et fait figure d'élément transversal dans l'action administrative.</p> <p>Les demandes des personnes âgées, explique la présidente de la commission, devront être systématiquement mises à l'ordre du jour afin de trouver des solutions en coordonnant avec des organismes publics (à titre d'exemple : comme être en contact direct avec la poste, plusieurs plaintes lui sont parvenues concernant la perte de courrier).</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service des affaires culturelles	Oui Combiné avec le service des affaires sociales				
	Section de la réglementation (police municipale)	Oui police municipale, police environnementale et « garde municipale », terme sur lequel nous n'avons trouvé que peu de données et qui nous semble être un abus de langage.	<p>Bureaux existants au rez-de-chaussée, en contact direct avec le maire et le secrétaire général.</p> <p>La brigade de la police municipale (composante du service municipal de la réglementation) s'occupe des constats, des irrégularités et mets en application les décisions municipales.</p> <p>La police municipale, qui n'est pas sous l'autorité de la municipalité, enregistre un lenteur au niveau des interventions et du traitement des dossiers.</p> <p>L'unité de la police de l'environnement a réduit la masse de travail qui était à la charge de ce service car elle prend en charge toute atteinte à l'environnement.</p> <p>Les considérations sociales sont prises en compte dans l'application des décisions municipales.</p> <p>La mise en exécution d'actes de démolition requiert aussi une mobilisation de ressources</p>		<p>Il y a un cumul des décisions municipales non traitées dû à l'inexistence d'un service d'exécution de 2012 à 2015.</p> <p>L'expansion des constructions abusives en est une conséquence.</p> <p>En 2015, un temps d'adaptation, de compréhension et de consultation des dossiers non traités a été déployé par la garde.</p> <p>La coordination entre le service de la réglementation et la police municipale est à prendre en compte dans l'exécution des décisions municipales.</p> <p>Les visites de terrain requièrent la présence des deux organes et l'indisponibilité de l'un ou de l'autre entraîne un report systématique de l'action et donc un délai supplémentaire dans le traitement du dossier.</p> <p>La présence de la police</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			importantes en matière d'équipements existants ou à louer ce qui encourage l'adoption de solutions alternatives.		<p>municipale n'a pas ralenti la cadence des irrégularités en matière d'habitat.</p> <p>Les citoyens ne vivant pas au centre profitent des périodes de vacances, des jours de fête, des fins de semaine pour construire leur habitat, s'approprier des terres agricoles, des terres du domaine de l'Etat ou déraciner les arbres dans une zone forestière.</p> <p>L'État a mis en place un plan d'urbanisation (il s'agit plus de rénovation urbaine) des quartiers populaires et offre des solutions pour régulariser les situations illégales.</p>	
	Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s	Oui, depuis la mise en place du conseil municipal	<p>Une femme gère le service, situé à l'étage à proximité du bureau du maire et du secrétaire général.</p> <p>Les citoyens et citoyennes se rendent généralement à la municipalité pour les réclamations concernant l'eau, l'électricité (région Borj Cédria), les constructions anarchiques et les dépassements en matière de construction.</p> <p>Les immigrés originaires de la commune font des réclamations concernant des regards d'évacuation, des pannes d'électricité</p>	<p>Les toilettes sont accessibles sur demande.</p> <p>Le service est plus fréquenté par les hommes que par les femmes. Ils semblent prendre la parole plus facilement que celles-ci lors des réunions avec les responsables. Pour la responsable du service, les demandes des hommes et des femmes sont identiques.</p> <p>« Nous pouvons faire des statistiques depuis début juillet 2018 à ce jour », affirme-t-elle.</p>	<p>Elle tient un registre manuel où elle inscrit les noms des citoyens, et citoyennes, la nature de la demande et le service affilié à chaque demande.</p> <p>La municipalité est fortement fréquentée le vendredi car le maire reçoit les citoyens et citoyennes ce jour-là.</p> <p>Les citoyen.ne.s qui se rendent le plus souvent à la</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>et des problèmes de voisinage.</p> <p>Les demandes d'emploi sont fréquentes.</p> <p>Il est intéressant de noter que des citoyen.ne.s s'adressent au service en souhaitant parler à des élu.e.s plutôt qu'à des cadres de l'administration.</p> <p>Ceci se fait grâce à un calendrier organisant la présence d'un membre du conseil présent pour répondre aux demandes des citoyens et citoyennes qui veulent exposer leur situation à des élus plutôt qu'à des fonctionnaires.</p> <p>Le règlement intérieur de la municipalité stipule la tenue d'une réunion tous les vendredis après-midi entre le président de la municipalité et les citoyens, citoyennes de la commune.</p>	<p>Les réclamations, par contre, sont généralement faites par des femmes. La raison en est, selon la responsable, qu'elles « ne travaillent pas ».</p> <p>Les réclamations concernent l'éclairage des routes, les ordures.</p> <p>La responsable du service recommande d'amorcer un travail d'apprentissage du vivre-ensemble, de prise de conscience collective et d'éveil : « il faut commencer un travail éducatif depuis le plus jeune âge ».</p>	<p>municipalité pour des réclamations qui concernent les ordures.</p> <p>Il y a des demandes qui concernent la plantation des espaces verts.</p> <p>Des demandes sociales ont été déposées concernant le paiement des redevances municipales : il s'agit d'intervenir auprès du receveur des finances pour faire des paiements par tranche.</p>	
	Service de l'état civil, des élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières	Oui, une annexe est ouverte le samedi, une permanence est assurée	<p>Le service est perçu comme étant efficace, bien organisé les agents offrent les services demandés.</p> <p>La gestion des cimetières est compliquée mais les registres sont à jour.</p> <p>Les conditions de travail sont bonnes et l'annexe est bien équipée.</p> <p>Pas de fils d'attente.</p>	<p>Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau.</p> <p>Traitement égalitaire à l'exception des personnes malades et les femmes enceintes.</p>	<p>Bien équipée, munie de sièges, de rampe d'accès pour les personnes en situation d'handicap.</p>	<p>Les annexes sont récentes et ont été créées pour les services en relation directe avec les citoyens comme l'état civil, le service technique.</p> <p>Le bâtiment de la municipalité est dédié à l'administration et aux services spécialisés.</p>

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'aménagement et des études urbaines	Oui. Dépend de la direction technique.	<p>Le service est composé d'un directeur technique, d'un ingénieur civil et d'un assistant de direction.</p> <p>Il a pour mission l'application du plan d'aménagement, le plan de la réglementation lié à l'urbanisme, l'application des projets envisagés par la municipalité, la distribution des licences d'eau et d'électricité.</p>	<p>« Ce sont des services offerts pour les hommes et pour les femmes, pour tous les citoyens » affirme le personnel administratif.</p> <p>La majorité des citoyen.ne.s (essentiellement des hommes) font des réclamations concernant l'éclairage ; viennent ensuite les constructions anarchiques (abusives), les ordures et les chiens errants.</p> <p>La programmation des sessions participatives se fait suite aux convocations adressées aux hommes comme aux femmes mais la présence effective des femmes à ces réunions ne peut être garantie.</p> <p>Le plan d'aménagement est adressé à tous les citoyen.ne.s, sans exception aucune, explique le responsable qui est disposé à prendre en compte cet élément « si besoin » comme la réalisation de trottoirs plus larges pour les poussettes.</p>	<p>La programmation est faite par le conseil en prenant en considération les manquements relevés suite à plusieurs inspections et états des lieux sur terrain, réalisés par les agents du service.</p> <p>Lorsque les réclamations concernent l'éclairage ou les routes non goudronnées, le traitement est rapide afin de garantir la sécurité de chacun.</p> <p>Chaque plan d'aménagement est soumis au président du conseil et à ses membres.</p> <p>Les anciens plans datent de 30 ans et ne sont plus d'actualité.</p> <p>Le service tente actuellement de d'actualiser le réaménagement par parcelle comme le cas des deux rues parallèles à la route nationale (GP1).</p> <p>Ce service n'est pas informatisé et ne donne pas accès à un suivi en ligne des demandes de permis de bâtir déposées.</p>	Une des annexes est occupée par le service.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
				La municipalité a envisagé l'adoption de noms de femmes pour les rues de Borj Cédria, c'est une proposition du service des affaires administratives en coordination avec les commissions « Femme et famille » et « Egalité des chances ».		
	Service d'entretien et de gestion des biens municipaux	Non	Selon la responsable du contentieux, la commune ne possède pas de biens immobiliers autres que le bâtiment abritant l'hôtel de ville, et une salle de fête.	Les femmes se présentent pour les procédures relatives à la salle des fêtes (réservation, paiement, réclamations).	Des affaires de litige de propriété sont en cours de régularisation effective.  Il en existe d'autres qui sont en cours de régularisation judiciaire appuyées par des décisions de justice au profit de la commune mais qui sont difficilement réalisables.  Le conseil intervient souvent lors de réunions avec les compagnies ou les tiers pour trouver des solutions à l'amiable.	
	Service impôts et taxes (recette municipale)	Oui	Une chef de service a pour mission de veiller au règlement des redevances municipales.  Ce service comprend des départements qui s'occupent des personnes morales et de la publicité.	Pas de différenciation. Les femmes sont plus alertes que les hommes pour le paiement des redevances.	L'encadrement est faible. Le chef de service se fait assister par un ouvrier.  Le service souffre d'un sous-effectif.  Ce service assure, chaque année le recouvrement des sommes dues, source de revenu pour la municipalité.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général	Oui 1 agent de sécurité	L'agent est situé au niveau du hall d'entrée. Il oriente les citoyennes et les citoyens vers le service de coordination entre les citoyens et les services situé à l'étage, à proximité du bureau du maire et du secrétaire général.	Les toilettes ne sont pas différenciées par un écriteau et sont accessibles sur demande.	Depuis la mise en place de ce service il n'y a plus de file d'attente ou de citoyen.ne.s errant.e.s dans les couloirs.  Une boîte à idées est située à l'entrée du bâtiment pour la collecte des propositions concernant la commune.  Les visiteuses et visiteurs n'ont pas le réflexe de déposer leurs idées dans la boîte ; « parfois on en trouve » nous dit une élue.	
	Accès à l'information (affichage)	Oui	Une femme assure cette mission, elle prend en charge la gestion du service contentieux. Les publications se font sur le site internet, sur les journaux locaux, à travers les banderoles et l'affichage sur les tableaux situé au hall d'entrée.  Une page Facebook est dédiée à la commune « Nous essayons d'utiliser tous les moyens possibles pour que l'information parvienne au citoyen » affirme la responsable du service.  La commune a une convention avec le programme « On shore » qui assiste les municipalités à formuler des réponses aux demandes d'accès à l'information via des formations pratiques et des études de cas spécifiques aux informations des municipalités. Elle identifie quelles sont les données publiables au format Open Data : <a href="http://onshor.org/">http://onshor.org/</a>		Le responsable de ce service se charge de répondre aux réclamations faites sur Facebook et parfois le maire y répond personnellement quand il s'agit d'un projet ou d'un nouvel investissement.  La plupart des réunions d'information ou de programmation sont organisées les weekends, soit samedi soit dimanche.  L'absentéisme des femmes est dû, selon la responsable, au fait de privilégier les activités familiales à celles municipales.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Mobilité / transport	Non				
<b>Les équipements socio-collectifs sportifs, culturels, sanitaires et de jeunesse</b>	Stade municipal	Oui, Un	Bien entretenu (gazon artificiel, WC) utilisé par les clubs locaux masculins de football, les clubs académiques pour les enfants.	Cet équipement n'est fréquenté que par les hommes.		
	Salles de sport	Oui, Une	<p>Bien entretenue (équipée de vestiaires, de WC).</p> <p>Utilisée par des clubs sportifs féminins, les clubs locaux masculins de football et les clubs pour enfants.</p> <p>Une proposition de changement de nom en complexe sportif a été discutée car la salle de sport est proche du stade.</p> <p>Elle ne traduit pas de changement majeur dans l'équipement.</p>	<p>Fréquentée principalement par les femmes car il existe trois clubs de volleyball féminins.</p> <p>Il y a une usine qui a fait une convention (renouvelée cette année) avec la municipalité pour que ses employées puissent s'y entraîner régulièrement.</p>		
	Piscine Municipale	Non				
	Complexe sportif	Non	<p>Situé au milieu d'un quartier résidentiel comprenant une mosquée.</p> <p>Un plan a été élaboré en 2014 pour sa création.</p>		<p>Ces terrains sont actuellement utilisés par les personnes âgées qui y jouent la pétanque.</p> <p>La municipalité a désormais recours aux services</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations générées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
			<p>Trois terrains de tennis et une buvette existent avec une vue sur la forêt et la mer.</p> <p>Ce projet a coûté 400.000 DT à la municipalité et est construit sur une propriété dont le titre foncier s'est révélé être l'objet d'un litige.</p>		d'un gardien afin de protéger les terrains des tentatives d'occupation illégale et de constructions anarchiques.	
	Maison de jeunes	Non				
	Auberge de jeunesse	Oui	Nozl Soltane		La commune participe à l'entretien	Situation peu claire
	Maison de la culture	Oui	Bir El Bey		La commune prend en charge le règlement des factures d'eau et d'électricité	Situation peu claire
	Bibliothèque municipale	Oui	Bir El Bey		La commune se charge de l'entretien	Situation peu claire
	Théâtre municipal	Non				
	Salle de cinéma	Non				
	Musée	Non			Il y a quelques ruines mais non classées et non répertoriées selon un fonctionnaire municipal qui compare la situation à celle de Hammam-Lif où des fouilles ont été réalisées.	
	Salle de spectacle	Non			La salle des fêtes peut aussi faire office de salle de spectacle selon un enquêté.	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Zoo	Non				
	Club d'enfants	Non	Un projet a été soumis au cours de l'année 2000 mais abandonné car la mairie n'avait pas de terrain à mettre à disposition pour la construction.		Beaucoup de projets n'ont pu aboutir en raison d'un manque de propriétés foncières (terrains à bâtir).	
	Jardin d'enfants	Non			Les charges liées au fonctionnement des jardins d'enfants sont importantes et les montants des frais d'inscription ne sont pas assez élevés pour les couvrir.  D'après un fonctionnaire enquêté, « ce type de projet n'est plus d'actualité car il est d'office déficitaire »	
	Centre de jeunesse/vacances/loisirs	Non				C'est un projet qui a été reporté sine die.
	Club pour personnes âgées	Non				
	Dispensaire municipal	Oui, mais non fonctionnel (en cours de réalisation)			Un service municipal d'urgence est en cours d'aménagement. Il sera opérationnel vers la fin de l'année 2019.  L'ambulance est bien équipée et le matériel devrait être acquis par la municipalité une fois le local prêt.	Le terrain qui accueillera ce service municipal d'urgences est la propriété du comité régional.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Les équipements socio-économiques	Marché municipal couvert	Oui, mais non fonctionnel car en cours de réalisation (devrait être prêt en 2020).	L'équipement est à Borj Cédria, bien équipé, avec des WC.  Il s'agit d'une rénovation et d'un réaménagement d'un ancien bâtiment.	Non	C'est un projet qui coûte 180 000 DT. Les fonds sont disponibles et l'exécution sera entamée fin 2019.	
	Marché municipal en plein air	Oui Marché hebdomadaire à Borj Cédria.	Non équipé, n'est pas rentable et gêne la circulation en raison de la vente à l'étalage.  Lorsque le marché est désinstallé, le dimanche après-midi, la quantité de déchets et d'ordures à ramasser est très importante.  Les conditions sont déplorable car il n'est pas aménagé. L'opération d'aménagement est tributaire du terrain qui n'appartient pas à la municipalité et l'objet d'un litige avec le propriétaire. Si le transfert du titre de propriété est assuré, la commune serait capable d'assurer son réaménagement en 2020 afin qu'il soit abrité et équipé.	Les femmes participent activement à la vie économique en tant que consommatrices, d'après un fonctionnaire. Nous déplorons le peu d'informations récoltées quant aux femmes possédant ou gérants des étalages et celles y travaillant.		Terrain en attente de régularisation.
	Centre de la femme rurale	Non				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
<b>Les jardins et places publics</b>	Jardins publics	Oui, huit Place des étudiants, El Zaytouna, Les martyres, El Moutawassitya, 5 janvier La mosquée Errahma, L'indépendance, L'esplanade (sur la GP1)	Le jardin est situé à l'entrée de l'hôtel de ville. Il est équipé de bancs et d'une fontaine, située au milieu.  Les couvercles de poubelles et les fixations au sol sont visibles mais les contenants ont été arrachés.  Le vandalisme est un phénomène récurrent et l'état de ces jardins fortement détériorés implique un réaménagement permanent.  Ces jardins sont équipés de bancs publics, et de poubelles.  Trois des jardins sont cloisonnés, certains avec des bahuts, d'autres par des bacs à fleurs. Notons aussi les jardins de quartier, situés au milieu de logements, qui sont bien entretenus et fréquentés par des familles, des femmes et des enfants.  Un terrain de quartier a été créé dans le but de tracer un chemin plus court de 1,5 km reliant l'école à un quartier résidentiel afin d'éviter un détour par des zones mal éclairées. Il a malheureusement été détérioré.	Le jardin de l'hôtel de ville est fréquenté par les hommes et les femmes ; les enfants y jouent après l'école.  Les femmes s'y rendent l'été sans problèmes.  Le soir, la fréquentation pose problème car il n'y pas de présence policière.  Un problème récurrent est celui de l'équipement des jardins municipaux par des WC qui nécessite l'investissement d'un budget important pour l'entretien.	Les jardins sont uniquement accessibles aux horaires d'ouverture de la municipalité. Cette décision a été prise suite à la détérioration des équipements par les visiteurs. L'esplanade a été détériorée par des engins de chantier ce qui a eu pour conséquence d'engager des travaux pour sa remise en état.  L'entretien de l'ensemble des jardins nécessite environ 150 000 DT par an et est soumis à l'approbation du conseil municipal qui ne le juge pas comme étant une priorité. La commune privilégie l'entretien des routes qui fait l'objet de requêtes fréquentes des citoyens et citoyennes. Le poids du vandalisme est tel qu'il prive la municipalité de la création de nouveaux espaces car les sommes engagées dans la réparation des dégâts occasionnés (balançoires, poubelles, toboggan, éclairage public etc.) ne sont pas investies dans de nouveaux espaces.) Le vandalisme, constate le directeur de la section technique, existe partout, que les jardins soient situés dans des quartiers populaires ou huppés. Le jardin du 05 janvier est fréquenté, à la tombée de la nuit, par les consommateurs de stupéfiants. Depuis l'installation de l'éclairage et l'équipement en bancs publics,	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Places	Oui, Une dénommée « Le Sultan »	La municipalité y organise des festivités.		Le jardin du Sultan a été conçu par l'Agence foncière d'habitation en plein centre-ville ; il consiste en un square et des allées et est muni de bancs publics, d'une aire de jeux composé par 2 balançoires (détériorées).  Les agents de la municipalité y plantent des arbres tous les ans.	
	Cimetières	Oui, 2 à Borj Cédria	Un cimetière pour les musulmans, il est cloisonné et gardé. Un cimetière allemand bien équipé et bien entretenu (cimetière militaire)	Fréquentés par les femmes et les hommes		
	Espaces verts	Non	Le choix de l'emplacement des espaces verts n'est pas du ressort de la municipalité mais des lotisseurs. Ce témoignage nous a étonnés car les municipalités mais des lotisseurs. Ce témoignage nous a étonnés car les espaces verts sont toujours mentionnés dans le plan d'urbanisme qui est commissionné par les municipalités et auxquels les lotisseurs, promoteurs privés ou publics, ne font que s'intégrer.  Doit-on en conclure ? Une dévolution effective de la municipalité de ses prérogatives en matière d'aménagement ?			Projet de parc de loisirs à Bir El Bey en bord de mer avec un parcours de santé.
	Parcs	Non. Projet à l'étude.				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
<b>Commissions « Femme et famille » et « Egalité des chances »</b>						
						<p>La commission traite des sujets relatifs à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, en privilégiant l'aspect social.</p> <p>L'élue, membre de la commission, précise que douze femmes président différentes commissions, le nombre est supérieur à celui des hommes, « un atout majeur » ajoute-t-elle.</p> <p>L'une des premières activités proposées était de constituer une équipe féminine sportive comparable à celle des hommes. Plusieurs réunions ont été tenues à ce sujet.</p> <p>Un recensement des demandes de recrutement pour intégrer la municipalité a été entrepris par la commission qui a conclu que le nombre des requêtes féminines était inférieur à celui des hommes. Une politique de quota à l'embauche a été proposée au conseil.</p> <p>La commission a proposé de faire une collecte de données auprès des femmes pour connaître les types de loisirs qui les intéresseraient (« équiper les jardins a été un de nos projets depuis un an, financé par la municipalité »).</p> <p>Les membres ont aussi proposé au conseil de créer un espace pour les artisanes (poterie, décoration, broderie) pour l'exposition et la vente des divers produits qui leur permettrait de générer un revenu.</p> <p>Les réunions avec les citoyens et citoyennes font ressortir un manque d'implication des femmes dans les affaires municipales avec un taux d'absentéisme important de la femme (15/50 participants) « pourtant la femme est bien présente à Hammam Chatt, elles sont plus actives que les hommes. D'ailleurs la majorité des présidents de comités sont des femmes ».</p> <p>Les requêtes des femmes sont d'ordre général et concernent, en premier lieu, la propreté, les infrastructures et la création de jardins équipés. Un membre de la commission constate l'inexistence d'espaces familiaux et d'espace de loisirs (y compris privés comme les salons de thé), comparé au nombre de cafés à fréquentation masculine. Elle précise que les propositions sont nombreuses, mais que la commission n'a pas de pouvoir décisionnel. Son action se résume à « étudier les demandes des citoyens, les écouter sont les seules choses à faire, mais on ne peut prendre des décisions ».</p>

**Programme pour un leadership municipal inclusif  
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie  
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

**Email : [cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org) - Site web : [www.cilg-international.org](http://www.cilg-international.org)**